



HAL
open science

Compétence et citoyenneté. Esquisse d'une analyse critique des travaux sur les dispositifs participatifs en face-à-face et en ligne

Stéphanie Wojcik

► **To cite this version:**

Stéphanie Wojcik. Compétence et citoyenneté. Esquisse d'une analyse critique des travaux sur les dispositifs participatifs en face-à-face et en ligne. La parole profane : nouveaux acteurs et nouveaux dispositifs discursifs, Colloque de la Société Québécoise de Science Politique (SQSP), May 2008, Montréal, Canada. hal-00485916

HAL Id: hal-00485916

<https://hal.science/hal-00485916>

Submitted on 23 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compétence et citoyenneté. Esquisse d'une analyse critique des travaux sur les dispositifs participatifs en face-à-face et en ligne.

Stéphanie Wojcik (stephanie.wojcik@wanadoo.fr)
Maison Française d'Oxford
Réseau DEL <http://www.certop.fr/DEL>

Atelier coordonné par Laurie Boussaguet et Pierre Muller *La parole profane : nouveaux acteurs et nouveaux dispositifs discursifs*, Colloque SQSP 2008, Université de Montréal, 8-9 mai 2008

Travail en cours. Les commentaires sont les bienvenus.

Les formes de résistances et réactions à l'emprise du pouvoir, de distanciation, de critique, ou de méfiance des citoyens à l'égard du système politique et de ses représentants ne constituent pas un phénomène nouveau. Toutefois, une généralisation de telles visions critiques de la politique (Gaxie, 2001), qui peuvent être exprimées par les citoyens « ordinaires » à travers une multiplicité de procédés, revêt aujourd'hui un caractère dont l'ampleur et les conséquences méritent d'être questionnées.

En effet, dans un contexte social de foisonnement des expériences et des pratiques de démocratie participative, est de plus en plus fréquemment sollicité le citoyen « ordinaire », sous les différentes figures de l'« habitant », du « riverain » ou de l'« usager ». Ces pratiques semblent témoigner, pour les élus qui en sont le plus souvent les initiateurs, d'une certaine reconnaissance et d'une valorisation de formes d'argumentation et de savoirs différentes de celles qui prévalaient jusqu'ici dans l'univers politique et administratif. Cependant, une telle reconnaissance a conduit certains membres de la classe politique, comme certains auteurs, à invoquer violemment le spectre du populisme, la multiplication d'instances donnant la parole aux citoyens cohabitant avec les mécanismes traditionnels de production de la décision publique, revenant, selon eux, à donner trop de pouvoir aux amateurs et aux profanes, ce dont précisément le gouvernement représentatif, reposant sur la délégation, permettrait de s'affranchir. Pour les observateurs scientifiques, l'apparition et le fonctionnement de tels dispositifs relèveraient d'une critique radicale de la notion de « compétence politique »¹. Par exemple, des travaux sociologiques autour de la « démocratie technique » (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001) considèrent que l'existence de dispositifs participatifs conduit précisément à rendre poreuse la frontière séparant jusqu'alors les savoirs experts (ceux des responsables institutionnels et des techniciens de l'action publique) des savoirs profanes (ceux des citoyens). Il s'agit ici de s'interroger sur les types de savoirs, de ressources argumentatives, de modes de preuve qu'utilisent les citoyens en vue de soutenir leurs propos lors des discussions se déroulant dans le cadre d'un dispositif participatif.

La tradition du républicanisme civique lie quant à elle la participation des citoyens à l'acquisition de compétences civiques, et plus généralement à la production de « meilleurs » citoyens. En d'autres termes, discuter en public d'un enjeu politique conduirait les individus à acquérir, développer et mobiliser des connaissances et des savoirs faire en vue de soutenir leur opinion, et permettrait en outre d'accroître leur compréhension du point de vue et des valeurs d'autrui. La question porte ici sur l'éventuelle acquisition de telles compétences civiques à travers la discussion au sein d'un dispositif participatif.

Toutefois, le cadre institutionnel (ou non)² dans lequel se déploient de telles discussions n'est certainement pas sans effet sur les compétences effectivement requises non seulement pour y prendre la parole, mais aussi, pour s'assurer une chance d'y être entendu, à la fois par les autres participants et,

¹ Pour une critique de la conception de la compétence politique entendue classiquement comme renvoyant aux niveaux de connaissance de l'univers politique par les citoyens « ordinaires », de cohérence de leur attitude et de stabilité de leurs opinions dans le temps, voir Blondiaux, 2007.

² Ce qui renvoie d'une part aux conversations quotidiennes informelles et d'autre part à celles se déroulant au sein de dispositifs construits par les chercheurs en vue par exemple d'observer/produire et appréhender concomitamment les modalités de politisation des discussions entre participants.

éventuellement, par l'autorité organisatrice. Comment le contexte et le cadre de la discussion formatent/façonnent-ils le contenu et les modalités d'expression d'une opinion ?

Par ailleurs, un des points peu explorés des travaux sur la démocratie participative reste les effets de la discussion sur la politisation des individus qui y prennent part entendue ici comme un engagement public plus marqué, soit au sein du cadre formel de structures institutionnelles (association, parti politique, syndicat), soit dans le cadre d'actions collectives non formalisées. La participation à une discussion organisée au sein d'un espace institutionnel influe-t-elle sur le devenir civique et politique des individus qui y prennent ou non la parole ?

A partir de l'examen de travaux de théorie et de sociologie politique, notre communication tente de fournir une approche synthétique des différents questionnements liant théoriquement les notions protéiformes de compétence et de citoyenneté. Elle ne prétend pas toutefois présenter un panorama exhaustif de l'ensemble de la littérature, extrêmement riche et qui connaît ces dernières années un développement exponentiel, sur ces questions. Nous prendrons appui sur les études conduites à la fois sur les dispositifs participatifs fonctionnant en face-à-face et sur celles relatives aux dispositifs reposant sur des procédés dont le fonctionnement repose pour tout ou partie sur les technologies de l'information et de la communication.

La compétence politique suscite de multiples interrogations que l'on peut tenter de classer en quatre grandes catégories : les ressources argumentatives mobilisées par les individus dans le cadre de dispositifs participatifs; celles qui insistent sur la manière dont la structure du dispositif influe sur l'utilisation de telles ressources ; l'influence de la participation discursive sur les orientations et le niveau de compétence des individus ; ceux qui appréhendent les liens éventuels entre participation discursive et engagement politique et civique ultérieurs. Avant de les aborder, nous revenons brièvement sur l'idée d'incompétence dont pâtiraient les simples citoyens dans l'histoire des idées politiques.

1. Du déni de compétence à la reconnaissance de la pluralité des « savoirs citoyens »

Le déni de compétence au peuple, récurrent dans l'histoire des idées politiques, fonde pour certains hommes politiques, comme pour certains auteurs³, le caractère incontournable du gouvernement représentatif. Montesquieu écrivait ainsi qu'« il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée » (Montesquieu, 1995 [1758]). Sieyès oppose même les citoyens actifs, dotés d'une compétence électorale, aux citoyens passifs, qui n'ont pas le loisir de développer leur jugement public et qui ne doivent donc pas être autorisés à participer au vote. De l'autre côté de l'Atlantique, Madison voit dans la représentation un moyen d'établir une forme différente et supérieure de gouvernement basé sur la compétence d'une partie de la population. Il estime en effet que l'effet de la représentation est « d'épurer et d'élargir l'esprit public en les faisant passer par l'intermédiaire d'un corps choisi de citoyens dont la sagesse est le mieux à même de discerner le véritable intérêt du pays et dont le patriotisme et l'amour de la justice seront les moins susceptibles de sacrifier cet intérêt à des considérations éphémères et partiales⁴. » Dès lors, pour Sieyès, comme pour Madison, le gouvernement représentatif n'est pas une approximation de la démocratie directe, c'est une forme de gouvernement essentiellement différente et, de surcroît, préférable (Manin, 1996). Plus récemment, les tenants de l'école élitiste de la démocratie tels que Joseph Schumpeter justifient la limitation de la participation des citoyens à l'élection de leurs représentants dans la mesure où dans un système politique hautement complexifié, les citoyens n'auraient pas les compétences nécessaires pour se former une opinion politique bien fondée et rationnelle (Schumpeter, 1969). A sa suite, Giovanni Sartori estime que le citoyen étant incompétent en ce qui concerne le maniement des affaires

³ Par exemple, pour Platon, seule une minorité dotée du savoir et de l'expertise détenait la légitimité pour gouverner, le peuple agissant de manière impulsive. Pour une synthèse des approches élitistes de la démocratie, voir Colliot-Thélène, 1998.

⁴ Madison, "Federalist 10", in Hamilton A., J. Madison, J. Jay, *The Federalist Papers*, éd. C. Rossiter, New American Library, 1961, p. 82, cité par Manin, 1996 : 13.

politiques, « la démocratie est le système politique dans lequel le peuple exerce suffisamment de contrôle pour être capable de changer de dirigeant, mais pas assez pour se gouverner lui-même » (Sartori, 1973 : 57).

Cependant, les profanes ne sont pas complètement désarmés. Certes, le gouvernement représentatif se caractérise par une marge d'indépendance des gouvernants dont témoignent l'interdiction explicite des mandats impératifs et de la révocabilité permanente des élus, ainsi que l'absence de validité juridique des instructions données par les électeurs. Mais, dans le même temps, la liberté de l'opinion publique constitue précisément un des traits démocratiques d'un tel gouvernement et constitue explicitement un moyen d'action des citoyens sur les gouvernants (Manin, 1996). Hors périodes électorales, l'expression des profanes – même pour partie tronquée à travers les sondages ou sporadique dans le cas des divers modes de participation non conventionnelle (manifestations, pétitions par exemple) – ne peut être négligée par les responsables politiques et constitue une référence centripète de leur action⁵. De plus, les résistances et réactions à l'emprise du pouvoir, la désaffection civique ou le rejet du système politique constituent autant de formes de défiance vis-à-vis du représentant élu dont est exigée une fidélité à l'égard d'un engagement au service du bien commun qui lui a précisément permis d'accéder au pouvoir (Rosanvallon, 2006).

Surtout, depuis une vingtaine d'années, les difficultés rencontrées par le système représentatif côtoient une inventivité procédurale sans précédent visant à favoriser l'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques, les formes institutionnalisées de participation. Elles suscitent des travaux pléthoriques. Ils se déploient généralement autour de deux axes. Le premier axe propose – à la suite notamment des perspectives normatives ouvertes par Habermas (1997a, 1997b), mais aussi des travaux de Carol Pateman (1970), Jane Mansbridge (1983) ou encore Benjamin Barber (1984) – une réflexion théorique sur les deux principaux modèles de démocratie dans lesquels la participation des citoyens joue un rôle actif et central : démocratie délibérative (Blondiaux & Sintomer, 2002) et démocratie participative (Bacqué, Rey & Sintomer, 2005 ; Blondiaux, 2005), et ses nombreuses variantes (technique, dialogique, adversariale, associative...). Dans le débat français, les deux modèles sont fréquemment considérés comme se recoupant largement, notamment au motif que d'une part, la participation comme la délibération renvoient à la même idée selon laquelle une nouvelle règle du jeu politique est en train de s'instaurer, et d'autre part que les formes démocratiques expérimentées actuellement (par exemple, les conseils de quartier, le budget participatif, les ateliers urbains, le sondage délibératif, les jurys de citoyens...) relèvent à la fois de l'une et de l'autre, au point de rendre assez artificielle l'opposition entre ces deux concepts aujourd'hui⁶.

Le deuxième axe porte sur les diverses procédures délibératives et participatives, essentiellement en face-à-face et mises en œuvre par des institutions publiques, à travers une interrogation sur, par exemple, leur genèse (Blatrix, 2007), l'identification des problèmes posés par leur organisation et fonctionnement concrets (Lefebvre & Nonjon, 2003 ; Rui, 2004) ou encore leurs effets sur les décisions prises *in fine* par l'autorité organisatrice et surtout sur les participants eux-mêmes (Carrel, 2006 ; Talpin, 2006). S'appuyant sur des interrogations similaires, ce second axe englobe également les travaux sur les dispositifs⁷ de participation utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), procédés généralement regroupés sous l'étiquette discutée de « démocratie électronique ». Ils correspondent en fait à des réalités extrêmement diverses puisqu'il peut s'agir à la fois de vote électronique, de consultations, forums ou plates-formes délibératives en ligne, de blogs créés par des citoyens, des associations ou des responsables politiques, etc.

Parmi l'ensemble de ces travaux, trois aspects nous semblent devoir être soulignés. D'abord, la recherche sur la démocratie participative repose sur une dichotomie forte entre d'un côté, les travaux

⁵ Bernard Manin écrit ainsi : « Les représentants ne sont pas tenus de mettre en œuvre la volonté du peuple, mais ils ne peuvent l'ignorer : la liberté de l'opinion publique garantit que, si une telle volonté existe, elle est portée à leur connaissance. Cette volonté constitue ainsi une des données de l'environnement dans lequel les représentants ont à décider » (Manin, 1996 : 218).

⁶ En revanche, certains travaux anglo-saxons (notamment celui de Mutz, 2006) prennent précisément pour objet la distinction entre ces deux concepts et cherchent à montrer leur incompatibilité fondamentale.

⁷ Nous faisons référence à l'approche du dispositif comme concrétisation technique d'une intention à travers la mise en place d'environnements adaptés à cette intention, telle qu'elle est développée par Hugues Peeters et Philippe Charlier (1999). Dans cette optique, un dispositif participatif organise et rend possible la participation des citoyens mais n'en garantit pas l'effectivité.

relatifs aux dispositifs participatifs en face-à-face et de l'autre côté, les travaux portant sur les dispositifs électroniques, à distance. Alors que les travaux dont l'objet principal porte sur le fonctionnement des dispositifs en ligne opèrent fréquemment une comparaison avec ceux relatifs aux dispositifs en face-à-face⁸, l'inverse est très rarement vrai. À cela, il est possible d'apporter *a minima* deux types d'explication. D'une part, hormis dans le cas où elles sont clairement exploitées par des collectifs plus ou moins organisés en vue d'organiser leur action et de faire entendre leurs revendications auprès des autorités politiques, les TIC ne sont pas considérées comme faisant partie du champ « naturel » d'investigation de la science politique et l'analyse de leurs usages, y compris politiques, est le plus souvent laissée à la sociologie et aux sciences de l'information et de la communication. En soi ce désintérêt d'ordre disciplinaire n'est pas bien grave, si ce n'est que l'on peut y voir, comme le relève Yves Jeanneret, la propension de la science politique à se saisir de « la question du pouvoir des « médias » et de leurs « récepteurs » de très loin, sans réelle considération de la spécificité des médiations, matérielles et formelles, qui les unissent » (Jeanneret, 2007 : 150).

D'autre part, l'« évidente » inégalité d'accès à Internet, et plus précisément la sociologie élitiste de ses utilisateurs, découragerait d'emblée toute tentative d'analyse des éventuelles formes nouvelles de participation qu'il pourrait encourager. Ainsi, dans son article consacré aux nouvelles formes de délibération, Daniel Boy remarque-t-il, à propos des forums en ligne : « Les limites de ces méthodes sont suffisamment connues pour que nous n'y revenions pas : l'usage des nouvelles technologies de la communication, pour prometteur qu'il soit pour l'avenir, demeure aujourd'hui culturellement et socialement limité » (Boy, 2003 : 300). En d'autres termes, alors que la sociologie des débats publics traque précisément sinon les catégories « populaires » de la population, tout du moins les citoyens « ordinaires » pour lesquels les dispositifs participatifs actuels sont en théorie précisément destinés, et déplore de n'y trouver au contraire que les experts, les militants, les citoyens déjà engagés, appartenant aux catégories plutôt favorisées de la population, s'attacher à des prises de paroles qui pourraient n'être que, par définition, celles de l'élite socio-économique constituerait dès lors une démarche disqualifiée. Pourtant, les études sur les pratiques participatives en ligne montrent au contraire que ces dernières tendent à réduire l'influence du statut social sur la capacité des individus à prendre la parole et à diminuer la pression symbolique qui pèse traditionnellement sur les participants des débats en face-à-face (Pruijt, 2002; Stanley & Weare, 2003; Coleman, 2004 ; Beierle, 2004).

Ensuite, et dans tous les cas, la question de la « compétence » réelle (observable en pratique) ou imaginée voire souhaitée (par les chercheurs et les promoteurs de ces dispositifs) des citoyens apparaît capitale. Au cœur du fonctionnement de tout dispositif participatif et délibératif gît en effet une tension inhérente à l'expression d'un individu précisément sollicité pour sa qualité de « profane » mais dont on attend toutefois et concomitamment qu'il soit capable *a minima* de s'exprimer en public et d'opiner de manière sensée. Une telle tension nourrit des perspectives théoriques qui visent à réhabiliter l'expression des citoyens « ordinaires » sur les affaires publiques et à envisager, au-delà de la seule connaissance factuelle, savante, de l'univers politique, la multiplicité des savoirs que mobilisent, en situation, les individus dans leur rapport au politique (Joignant, 2004 & 2007). À l'encontre de l'argumentation rationnelle-critique conceptualisée par Habermas, une première perspective plaide pour la prise en considération d'autres registres légitimes d'intervention dans l'espace public, par exemple, le témoignage (Sanders, 1997), la narration (Mansbridge, 1998) ou le récit personnel (Young, 1996). Ce dernier s'inscrit dans une logique différente de celle de l'argumentation, en ce qu'il permet de faire une place à l'expression émotionnelle⁹.

Une seconde perspective, s'inscrit quant à elle en faux du « paradigme minimaliste », initié dans les années 60 par Philip Converse (Converse, 1964), et prône la reconnaissance d'une compétence sinon universelle tout du moins très générale des citoyens « ordinaires », y compris et surtout parmi ceux qui apparaissent et se reconnaissent comme les moins concernés par la politique. Dans une telle perspective, même des citoyens peu informés et qui seraient considérés comme « incompetents »

⁸ Voir avec d'autres formes de prise de parole dans l'espace public. Par exemple, Michel Marcoccia et Marianne Doury analysent le forum mis en ligne dans le cadre de la procédure de concertation DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International) sur le 3^{ème} aéroport parisien en le comparant à un dispositif plus ancien d'expression publique des opinions, le courrier des lecteurs (Doury & Marcoccia, 2007).

⁹ Pour une perspective cherchant à réintégrer le rôle des émotions dans la définition d'attitudes et de jugements cohérents à l'égard du politique, voir Marcus, 2008.

(c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de s'appropriier les catégories abstraites à l'œuvre dans les débats entre spécialistes de la politique¹⁰), ne sont pas, en réalité, totalement dépourvus d'éléments et d'instruments d'appréciation¹¹. Existerait ainsi toute une gamme d'« instruments cognitifs », qui n'ont pas encore fait l'objet d'une description systématique selon Daniel Gaxie, et qui désignent les « “informations”, représentations, “savoirs” pratiques et les critères de jugement mobilisés par des “citoyens ordinaires” pour se faire une opinion sur divers sujets publiquement débattus et, notamment, pour choisir entre des candidats à une élection et participer au scrutin » (Gaxie, 2007 : 739).

Enfin, si les procédures de concertation sont fréquemment considérées dans une perspective fonctionnaliste comme des outils de gouvernabilité et de désamorçage des conflits (Bachir, 1999), elles sont aussi de plus en plus fréquemment perçues comme des moyens d'accroître la « discutabilité » (Barthe, 2001 : 61)¹² des sujets et des enjeux de politiques publiques. Dans tous les cas cependant, la multiplication des procédures participatives, particulièrement aux divers échelons territoriaux, conduit à redessiner les frontières de la politique et à brouiller les représentations du pouvoir sur laquelle les élus fondent traditionnellement leur légitimité (Lefebvre, 2007).

2. Les formes de la parole citoyenne

La « qualité délibérative » d'une discussion

À la suite de l'approche de la sphère publique et de la délibération telle qu'elle a été développée par Habermas, de nombreux auteurs ont tenté d'élaborer des critères en vue de mesurer la « qualité délibérative » d'une discussion qu'elle se déroule en face-à-face (Conover et al., 2002 ; Gastil & al., 2008 ; Mendelberg, 2002 ; Steenbergen et al. 2003) ou en ligne (Benson, 1996 ; Wilhem, 1998 ; Janssen & Kies, 2004 ; Todd & Witschge, 2003). Selon les auteurs, ces critères d'évaluation connaissent divers degrés de raffinement. Alors que Lincoln Dahlberg identifie six indices de délibération – la rationalité, la réflexivité, l'inversion des rôles (capacité à se mettre à la place de l'autre pour comprendre son point de vue), la sincérité, l'inclusion et l'équité discursive, l'autonomie par rapport au pouvoir de l'Etat et au pouvoir économique (Dahlberg, 2001), Steven Schneider se limite à quatre dimensions : l'égalité, la diversité, la réciprocité et la qualité des échanges (Schneider, 1996). Plus récemment, Jennifer Stromer-Galley (2007) synthétise huit éléments repérables empiriquement qui contribueraient à une délibération de qualité : l'expression d'opinions raisonnées ; la référence à des sources extérieures ; l'absence d'attaques *ad hominem* ; la possibilité d'avoir des opinions ou des perspectives opposées ; une égalité de participation ; la cohérence ; la réflexivité ; la narrativité.

Passée l'épreuve de la vérification empirique, les travaux mobilisant de tels indicateurs aboutissent généralement à la conclusion décevante selon laquelle les technologies de l'information et de la communication ne permettent précisément pas la réalisation d'un quelconque idéal délibératif. En effet, qu'elle que soit la méthode retenue, la distance des discussions politiques en ligne par rapport au modèle délibératif dûment conceptualisé est patente. Pour ne donner qu'un seul exemple, lorsqu'il analyse le contenu de trois forums de discussion – deux traitant de thèmes reliés à la politique canadienne et québécoise, et un autre portant sur les droits reliés à l'orientation sexuelle – Michaël

¹⁰ Cette « incompétence politique » fait référence aux analyses classiques de Pierre Bourdieu (*La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979 ; *Le sens pratique*, Minuit, 1980) et Daniel Gaxie (1978). Ces auteurs soulignent le caractère socialement déterminé de la « compétence politique », entendue comme le sentiment d'être « socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours » (Bourdieu, 1977 : 56). Il s'agit donc de l'élément proprement politique de la compétence au sens où « être compétent, c'est avoir « le droit de juger ou de décider en certaines matières » » (Blondiaux, 2007 : 769).

¹¹ Issue de la psychologie politique, cette hypothèse d'un « travail cognitif » des individus ordinaires a surtout été empiriquement validée dans le cadre de travaux portant sur les discussions politiques des citoyens, observées soit dans un cadre expérimental (*focus group* notamment), soit en situation d'enquête qualitative (entretiens). L'hypothèse cognitiviste n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une procédure de falsification à travers l'observation de dispositifs institutionnels de participation en France.

¹² Le revers extrême de l'accroissement de la « discutabilité » pourrait se trouver dans une posture qualifiée de « sociologie morale » par Francis Chateauraynaud selon laquelle plus il y a de débat et plus une société s'approche de l'idéal démocratique (Chateauraynaud, 2007).

Dumoulin estime que les échanges électroniques ressemblent à des « monologues interactifs » où chaque participant réitère son propre point de vue et rejette ou critique systématiquement les propos des autres intervenants au lieu de solliciter des opinions, des éclaircissements ou des justifications de la part des autres intervenants (Dumoulin, 2002).

Curieusement, une telle perspective comparative entre un modèle conceptuel et la réalité des échanges discursifs n'est jamais mise en œuvre en ce qui concerne les débats institutionnels en face-à-face pour lesquels il s'agit plutôt d'aborder les discours énoncés par les citoyens ordinaires à travers des problématiques oscillant entre les modes de politisation¹³ d'une part, et leur aptitude à produire diverses formes de savoirs voire de contre-expertise d'autre part.

Les registres du discours « populaire »

Fréquemment inspirés des réflexions de John Dewey (2003) sur le « savoir d'usage », de nombreux travaux sociologiques relatifs aux débats en face-à-face montrent que les citoyens sont capables de mobiliser une diversité de ressources argumentatives, à tel point que l'on a pu parler d'une certaine forme « d'expertise habitante » (Lefebvre & Nonjon, 2003 : 24). Aussi, l'observation des débats en face-à-face donne lieu peu à peu à la construction de typologies des savoirs (Sintomer, 2006), des ressources argumentatives et des modes de preuve (Cefaï & Lafaye, 2002) utilisés par les citoyens ordinaires. Ces typologies peuvent puiser à la fois dans les travaux sur la politisation réalisés par exemple par William Gamson¹⁴ (1992) et dans ceux du courant de la sociologie pragmatique qui propose un cadre d'analyse des opérations au moyen desquelles les individus justifient leurs actions et leurs décisions lorsqu'ils sont soumis à la critique ou lorsqu'ils s'y livrent (Boltanski & Thévenot, 1991 ; Boltanski, 1990)¹⁵.

De telles tentatives de repérage, catégorisation des registres argumentatifs sont plus rares en ce qui concerne l'expression des citoyens en ligne et quasiment inexistantes dans les débats proposés par les institutions publiques (tout du moins en France, Wojcik, 2005) alors que précisément certaines caractéristiques de tels débats (par exemple, l'absence physique des protagonistes, leur fréquent anonymat) pourraient susciter de la part des internautes confrontés à des autorités publiques l'élaboration d'argumentations spécifiques, pour l'heure peu explorées (Monnoyer-Smith, 2006a, Chateauraynaud, 2007).

D'autres travaux cherchent à déterminer quelles sont les conditions de légitimité de telle ou telle opinion. Par exemple, Sandrine Rui (2001) repère trois critères qu'utilisent les participants pour établir leur légitimité à s'exprimer publiquement dans une arène politique. Chacun renvoie à un registre de validité habituellement attaché à la discussion rationnelle : nature des intérêts défendus, degré de représentativité et niveau de compétence. Nicolas Benvegno et Mathieu Brugidou (2007) notent quant à eux que les propositions des internautes dans le cas du débat en ligne organisé par l'ADEME sur la maîtrise de l'énergie doivent répondre à un impératif de « montée en généralité » mais doivent également être « crédibles » (prise en compte des coûts et nécessité de connaissances techniques plus ou moins poussées) et « applicables » (prendre en considération les contraintes de l'action publique).

En tous les cas, l'impératif implicite qui gouverne les situations de prise de parole dans l'espace public semblerait être celui de la « montée en généralité ». Les individus seraient ainsi contraints d'adopter un discours compatible avec ce qui est collectivement défini comme étant « l'intérêt général », sans pour autant se départir de leur ancrage social et de leurs préférences (Doury & Lefébure, 2006).

¹³ Quoiqu'il ne porte pas sur les discussions se déroulant dans le cadre de procédures participatives mais sur celles produites lors de *focus groups* construits par la recherche, un des travaux les plus représentatifs d'une telle problématique est celui mené par Duchesne & Haegel, 2007.

¹⁴ S'interrogeant sur les ressources argumentatives et émotionnelles mobilisées par les individus pour exprimer publiquement leurs opinions, cet auteur montre que les informations obtenues par les médias, les expériences vécues personnellement ainsi que les certitudes issues du « bon sens » populaire constituent les supports sur lesquels s'appuient les individus pour fonder la validité de leurs discours.

¹⁵ La sociologie pragmatique est toutefois davantage mobilisée dans les travaux portant sur l'expression d'opinions en l'absence de sollicitation institutionnelle, par exemple, dans l'étude réalisée par Céline Braconnier des courriers adressés par des profanes aux membres du Conseil constitutionnel (Braconnier, 2008).

3. L'influence du cadre/contexte des dispositifs sur les modalités de l'expression citoyenne

La plupart des observateurs des débats publics soulignent l'importance du cadrage (*frame*) de la discussion, ce qui fait référence à la fois aux règles formelles qui président au déroulement du débat mais aussi à la matérialité de la procédure (son cadre physique et technique). Par exemple, la disposition symbolique de l'espace dans le cadre d'une réunion publique, mais aussi, concernant les débats en ligne, le logiciel utilisé et le type d'interaction qu'il permet, la nature de la modération exercée et l'appropriation de l'interface par les utilisateurs (Wright & Street, 2007) jouent un rôle éminent dans l'implication des participants et dans la manière dont ils s'expriment, voire dans la teneur même de leurs propos. Considérer la matérialité des dispositifs dans lesquels s'enchâssent les prises de parole des citoyens implique par ailleurs de prêter attention d'abord aux rôles des « intermédiaires », aux « facilitateurs » du débat dans l'espace public local. La réflexion sur les « intermédiaires » dans l'action publique ne cesse de se développer dans semble-t-il deux directions. D'un côté, des travaux notamment réunis dans l'ouvrage de Olivier Nay et Andy Smith (2003) cherchent à appréhender les récentes mutations institutionnelles (décentralisation, construction européenne, ouverture internationale ou encore essor de la coopération intergouvernementale) à travers une réflexion sur tous ceux qui participent aux arbitrages politiques, jouent un rôle de « passeur » entre les groupes et les institutions présents dans l'espace public et contribuent ainsi à une « fabrique du compromis » nécessaire au fonctionnement non entropique de la représentation démocratique. D'un autre côté, la multiplication actuelle des espaces de débat conduit à engager une réflexion sur l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène politique, professionnels de la participation ou encore « experts en participation » et leur rôle, central, dans la dynamique des discussions au sein de dispositifs en face-à-face (Nonjon, 2005) ou en ligne (Wojcik, 2007). Dans les deux cas, ces médiateurs participeraient au renouvellement de la définition classique de l'expertise à tel point que certains auteurs fondent la figure de l'expert dans celle du médiateur (Gaudin, 2000).

Parallèlement à l'observation de ces professionnels, il importe de considérer également l'appropriation de la matérialité de ces procédures par les individus, soit, les possibilités de détournement de tels dispositifs, par exemple, à travers la contestation du fonctionnement réel de ces procédures (Fourniau, 2004), de leurs usages non prévus par les concepteurs (Wojcik, 2005) ou encore de la non soumission aux thèmes et aux formats de parole initialement imposés par les organisateurs (Monnoyer-Smith, 2006a).

4. Les conséquences civiques de la discussion

Les effets de la discussion politique sur le niveau de compétence des participants

De nombreux travaux cherchent à vérifier les hypothèses de Tocqueville ou de Mill selon lesquelles la participation contribuerait à diffuser les vertus civiques, la délibération fabriquerait de « meilleurs » citoyens (Mansbridge, 1999). Par « meilleurs », il faut entendre que l'individu qui participe apprendrait à exprimer son point de vue mais aussi à écouter et à prendre en compte les arguments adverses (et changerait éventuellement d'avis s'il estime l'argument adverse plus convaincant que le sien propre). De plus, il tendrait à orienter davantage ses revendications et ses justifications vers l'intérêt général plutôt que vers son seul intérêt particulier. Si les travaux sur le « sondage délibératif » mettent effectivement en lumière de manière catégorique l'influence positive de ce type de dispositif¹⁶ sur l'évolution des préférences individuelles et l'accroissement des connaissances politiques (Luskin, Fishkin, & Jowell, 2002; Hansen & Andersen, 2007), d'autres, relatifs par exemple aux panels citoyens, aux réunions publiques et aux conversations informelles (Gastil, 2006) sont plus nuancés. À l'échelle locale, l'important travail de Berry et al. (2003) portant sur cinq expériences de démocratie participative aux États-Unis montre également que la participation a des effets positifs sur le niveau de tolérance et de confiance à l'égard du gouvernement et sur le sentiment d'efficacité politique. En France, il s'agit surtout de travaux concernant l'acquisition de capacités d'expertise, voire de contre-

¹⁶ Ce qui peut aussi être dû à la fourniture d'informations aux participants, intrinsèque à la méthode du sondage délibératif élaborée par Fishkin.

expertise (Cefaï & Lafaye, 2002), mais aussi de savoir-faire (Blanc, 1999) qui peuvent éventuellement être réinvestis dans d'autres types d'espaces publics (Blatrix, 1999 ; Carrel, 2007), sans qu'il y ait toutefois sur ce dernier aspect de vérifications empiriques (à l'exception de Talpin, 2006).

Par ailleurs, contrairement à la position de « polarisation »¹⁷ défendue par Sunstein (2001) et soutenue par certaines recherches de psychologie expérimentale (Mendelberg, 2002), des conclusions positives similaires sont également tirées de l'observation des discussions en ligne. D'une part, celles-ci permettent effectivement la confrontation de positions différentes à travers des échanges argumentés (Stromer-Galley, 2003 ; Doury & Marcoccia, 2007). D'autre part, à leur issue, les individus sont mieux informés, font preuve d'empathie (Iyengar & al., 2003, Muhlberger, 2005) et de respect à l'égard des arguments opposés (Price, Nir & Cappela, 2006), et développent leurs connaissances sur les sujets débattus (Barabas, 2004).

Les conclusions auxquelles ils aboutissent sont fondées principalement, soit sur des procédures se déroulant dans les pays anglo-saxons, soit, pour ce qui concerne les discussions en ligne, sur des observations de *newsgroups* ou de *chats* ou sur des enquêtes quantitatives auprès d'échantillons d'internautes interrogés à propos de leurs pratiques conversationnelles, et en aucun cas, sur l'observation de dispositifs en ligne mis en œuvre par des institutions locales.

Le réinvestissement ultérieur des compétences (éventuellement) acquises lors de la discussion

La démarche est ici différente de celle développée dans l'important travail comparatif de Milner (2004), effectué en contrepoint de celui de Putnam (2000), sur le lien entre connaissances politiques (mesurées par questionnaire) des citoyens et l'engagement civique (appréhendé à travers le vote aux élections locales). Il s'agit en effet de s'intéresser aux effets éventuels de la participation au sein de dispositifs publics à la fois sur l'intérêt des individus pour la chose publique et sur leur l'engagement politique et civique ultérieur.

Il été montré que la participation au sein d'instances structurées et pérennes comme les associations produit des résultats nuancés quant au lien entre ce type d'engagement et la politisation entendue au sens classique et large d'intérêt pour la politique et d'investissement de type plus politique (notamment et par exemple au sein d'organisations partisans ou lors des élections) (Hamidi, 2006). Aussi, il est possible de supposer que la participation, parfois ponctuelle et éphémère, à des dispositifs participatifs en face-à-face aura une influence très modeste sur l'engagement ultérieur des individus. Delli-Carpini et al. (2004b) fondent précisément leur revue de la littérature sur la question « Quel impact la participation discursive et la délibération publique ont-elles sur l'engagement civique ? » Ils soulignent d'abord la relative minceur des travaux empiriques qui étudient précisément ces relations mais ils en distinguent toutefois plusieurs types, parmi lesquels les recherches de psychologie sociale sur la discussion en petits groupes et les études de cas. Parmi ces dernières, deux travaux retiennent plus particulièrement leur attention. Celui, fondateur, de Jane Mansbridge (1983) relatif à un *town meeting* en Nouvelle-Angleterre, et les recherches menées par John Gastil et al. (2002) qui établissent une connexion entre la participation à un jury criminel et la probabilité de voter aux élections postérieures. Surtout, ils concluent que les effets de la discussion sont fortement dépendants du contexte qui renvoie aux but et sujet de la discussion, aux caractéristiques des personnes qui participent et à leurs relations aux décideurs, aux règles gouvernant les interactions, aux informations fournies, ou encore aux croyances antérieures des participants.

Contrairement à ce qu'affirme Putnam (2000) pour lequel le capital social (moteur de l'engagement civique) ne peut être renforcé à travers la communication médiatisée par ordinateur car il nécessiterait un contact physique et émotionnel (qui serait précisément absent des discussion en ligne), certains travaux empiriques (Monnoyer-Smith, 2006b ; Coleman, 2004) ou expérimentaux (Min, 2007) montrent que la discussion électronique, outre qu'elle élargit sensiblement les publics touchés, accroît également l'engagement ultérieur des internautes dans la vie politique réelle.

¹⁷ Les citoyens qui prennent part à une discussion en ayant une certaine opinion sur un sujet, en sortiraient avec une opinion ou renforcée ou encore plus extrême que celle qu'ils avaient au départ.

L'ensemble de ces recherches, portant sur ces quatre aspects et présentées ici de manière non exhaustive, est extrêmement riche. Il est toutefois possible de relever :

- la prédominance de recherches anglo-saxonnes portant justement sur des terrains américains ou britanniques, la dimension comparative étant peu marquée ;
- la méconnaissance des trajectoires des individus prenant part aux dispositifs participatifs, qu'ils soient en ligne ou hors ligne et, corrélativement, la méconnaissance des possibles articulations entre formats d'expression en ligne et hors ligne ;
- le caractère très partiel des travaux sur les compétences déployées par les individus dans le cadre de dispositifs électroniques mis en œuvre par les institutions publiques ;
- l'absence de suivi à moyen terme du devenir civique et politique des individus ayant pris part à de telles procédures.

Références bibliographiques

- BACHIR M., « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », in B. François & E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 1999, p. 167-184.
- BACQUE M.-H., SINTOMER Y., REY H., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in BACQUE M.-H., SINTOMER Y., REY H., (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 9-46.
- BARABAS J., "Virtual Deliberation: Knowledge from Online Interaction Versus Ordinary Discussion", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, 2004, p. 239-251.
- BARBER B., *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- BARTHE Y., « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n° 57, 2002, p. 57-78.
- BEIERLE T. C., "Digital Deliberation: Engaging the Public Through Online Policy Dialogue", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, 2004, p. 155-166.
- BENSON T. W., "Rhetoric, Civility, and Community: Political Debate on Computer Bulletin Boards." *Communication Quarterly* 44, 1996, p. 359-78.
- BENVEGNI N. & BRUGIDOU M., « Prendre la parole sur Internet. Des dispositifs socio-techniques aux grammaires de la discussion », atelier n° 8 organisé par F. Greffet & S. Wojcik, *La discussion politique en ligne. Enjeux théoriques et interrogations méthodologiques*, 9^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique (AFSP), Toulouse, 5-7 septembre 2007.
- BERRY J. M., PORTNEY K. E. & THOMSON K., *The Rebirth of Urban Democracy*, Washington, The Brookings Institution, 1993.
- BLANC M., « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 177-196.
- BLATRIX C., « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, p. 161-176.
- BLATRIX C., « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard Dubreuil & R. Lefebvre, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2007, p. 43-56.
- BLONDIAUX L. & SINTOMER Y. (dir.), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002.
- BLONDIAUX L., « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, décembre 2007, p. 759-774.
- BLONDIAUX L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer & H. Rey (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 119-137.
- BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, NRF Essais, 1991.
- BOLTANSKI L., *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- BOURDIEU P., « Questions de politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 16, septembre 1977, p. 55-89.
- BOY D., « Les nouveaux modes de délibération », in PERRINEAU P. (dir.), *Le désenchantement démocratique*, Paris, Editions de l'Aube, 2003, p. 291-307.
- BRACONNIER C., « Les sages interpellés. Quelques usages profanes du Conseil constitutionnel », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 2, avril 2008, p. 197-230.
- CALLON M., LASCUMES P. & BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.
- CARREL M., « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, vol. 19, n° 75, 2006, p. 33-51.
- CEFAÏ D. & LAFAYE C. « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in D. Cefaï (dir.), *L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Editions de l'Aube, coll. « Société et territoire », 2002, p. 371-394.

- CHATEAURAYNAUD F., «La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLV, n° 136, 2007, p. 129-148.
- COLEMAN S., «Connecting Parliament to the Public via the Internet : Two Case Studies of Online Consultations», *Information, Communication & Society*, vol. 7(1), 2004, p. 3-22.
- COLLIOT-THELENE C., « L'ignorance du peuple », in DUPRAT G. (dir.), *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie*, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 17-40.
- CONOVER JOHNSTON P., SEARING D. D. & CREWE I. M., «The Deliberative Potential of Political Discussion», *British Journal of Political Science*, vol. 32, part 1, January 2002, p. 21-62.
- CONVERSE P., «The Nature of Belief Systems in Mass Publics», in D. Apter (ed.), *Ideology and Discontent*, New York, Free Press, 1964, p. 206-261.
- DAHLBERG L., «Computer-Mediated Communication and the Public Sphere: a critical analysis», *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 7, n°1, 2001, pp. XXX
- DELLI CARPINI M. X., COOK F. X. & JACOBS L. R., «Public Deliberation, Discursive Participation, and Citizen Engagement», *Annual Review of Political Science*, 7, 2004b, p. 315-344.
- DEWEY J., *Le public et ses problèmes*, Publications de l'Université de Pau, Farrago / Editions Léo Scheer, 2003 [1927].
- DOURY M. & LEFEBVRE P., « « Intérêt général », « intérêts particuliers ». La construction de l'ethos dans un débat public », *Questions de communication*, n° 9, 2006, p. 47-71.
- DOURY M. & MARCOCCIA M., « Forum internet et courrier des lecteurs : l'expression publique des opinions », *Hermès*, n° 47, 2007, p. 41-50.
- DUCHESNE S. & HAEGEL F., «Accepting or Avoiding Conflict in Public Talk», *British Journal of Political Science*, vol. 37(1), January 2007, p. 1-22.
- DUMOULIN M., « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? », in D. Monière (dir.), *Internet et la Démocratie*, Québec, Monière et Wollank éditeurs, 2002, p. 141-157.
- FOURNAU J.-M., « Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement », in B. Castagna & al. (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », 2004.
- GAMSON W., *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- GASTIL J. & al., «Methods for Analyzing and Measuring Group Deliberation», in L. Holbert (ed.), *Sourcebook of Political Communication Research: Methods, Measures, and Analytical Techniques*, New York, Routledge, 2008.
- GASTIL J., «How Balanced Discussion Shapes Knowledge, Public Perceptions, and Attitudes: A Case Study of Deliberation on the Los Alamos National Laboratory», *Journal of Public Deliberation*, Vol. 2(1), Article 4, 2006.
- GASTIL J., DEESS E. P. WEISER P., «Civic awakening in the jury room: a test of the connection between jury deliberation and political participation», *The Journal of Politics*, Vol. 64(2), May, 2002, p. 585-595.
- GAUDIN J.-P., « Métiers de la ville : la question de la professionnalisation », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 88, décembre 2000, p. 145-148.
- GAXIE D., « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, décembre 2007, p. 737-757.
- GAXIE D., « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in J.-L. Briquet & P. Garraud (dir.), *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2001, p. 217-240.
- GAXIE D., *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.
- HABERMAS J., *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1997a [1992].
- HABERMAS J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Critique de la politique Payot, 1997b [1962].
- HAMDI C., « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation : Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, février 2006, p. 5-25.
- HANSEN K. M. & ANDERSEN V. N., «How deliberation makes better citizens: The Danish Deliberative Poll on the euro», *European Journal of Political Research*, Vol. 46(4), June 2007, p. 531-556.
- IYENGAR S., LUSKIN R. C., FISHKIN J. S., «Facilitating Informed Public Opinion: Evidence from Face-to-face and Online Deliberative Polls», Paper presented at the Annual Meeting of the American Political Science Association, Philadelphia, August 31-September 1, 2003.
- JANSSEN D. & KIES R., «Online Forums and Deliberative Democracy : Hypotheses, Variables and Methodologies, Conference *Empirical Approaches to Deliberative Politics*, European University Institute, Florence, May 2004.
- JEANNERET Y., *Y-a-t-il (vraiment) des technologies de l'information?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Les savoirs mieux », 2007.
- JOIGNANT A., « Compétence politique et bricolage. Les formes profanes du rapport au politique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, décembre 2007, p. 799-817.
- JOIGNANT A., « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol. 17, n° 65, 2004, p. 149-173.
- LEFEBVRE R. & NONJON M., « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003, p. 9-28
- LEFEBVRE R., « Non-dits et points aveugles de la démocratie participative », in F. Robbe (dir.), *La démocratie participative*, L'Harmattan, 2007, p. 32-58.
- LUSKIN R. C., FISHKIN J. S. & JOWELL R., «Considered Opinions:Deliberative Polling in Britain», *British Journal of Political Science*, 32, p. 455-87, 2002.
- MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, coll. « Champs », 1996.

- MANSBRIDGE J., "Everyday Talk in the Deliberative System", in S. Macedo (ed.), *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press, 1998, p. 211-239.
- MANSBRIDGE J., "On the Idea that Participation Makes Better Citizen", in S. Elkin, K. Soltan (eds), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Philadelphie, Temple University Press, 1999, p. 291-325.
- MANSBRIDGE J., *Beyond Adversary Democracy*, Chicago, Chicago University Press, 1983 [1980].
- MARCUS G., *Le citoyen sentimental. Émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- MENDELBERG T., "The Deliberative Citizen: Theory and Evidence", in M. X. Delli Carpini et al. (eds), *Political Decision-Making, Deliberation and Participation*, Amsterdam, Elsevier Press, 2002, p. 151-193.
- MILNER H., *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2004.
- MIN S.-J., "Online vs. Face-to-Face Deliberation : Effects on Civic Engagement", *Journal of Computer-Mediated Communication*, 12(4), article 11.
- MONNOYER-SMITH L., "Citizen Deliberation on the Internet: an exploratory Study", *International Journal of E-government Research*, vol. 2(3), 2006b, p. 58-74.
- MONNOYER-SMITH L., « Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI », *Politix*, n° 75, 2006a, p. 75-101.
- MUHLBERGER P., "Attitude Change in Face-to-Face and Online Political Deliberation: Conformity, Information or Perspective Taking?", Paper prepared for the Annual Meeting of the American Political Science Association, Washington, DC, September 2005.
- MUTZ D. C., *Hearing the Other Side. Deliberative versus Participatory Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- NAY O. & SMITH A. (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2003.
- NONJON M., « Réhabiliter le politique dans l'urbain, la raison sociale des experts en participation », in L. Dumoulin et al. (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Hors série Collection « Symposium », 2005, p. 209-224.
- PATEMAN C., *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.
- PEETERS H. & CHARLIER P., « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès*, n° 25, 1999, p. 15-23.
- PRICE V., NIR L. & CAPPELLA J. N., "Normative and Informational Influences in Online Political Discussions", *Communication Theory*, 16, p. 47-74, 2006.
- PRUIT H., "Social Capital and the Equalising Potential of the Internet", *Social Science Computer Review*, vol. 20 (2), 2002, p. 109-115.
- PUTNAM R., *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Shuster, 2000.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.
- RUI S., « Débat public, conflit et légitimité limitée », in S. Rui, M. Ollivier-Trigalo, J.-M. Fourniau, *Evaluer, débattre ou négocier l'utilité publique ? Volet 1 : Analyser l'expérience de la mise en discussion publique des projets. Ateliers de bilan du débat public*, Les collections de l'INRETS, rapport n° 240, 2001, p. 91-140.
- RUI S., *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, 2004.
- SANDERS L., "Against Deliberation", *Political Theory*, vol. 25, n° 1, 1997, p. 347-375.
- SARTORI G., *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973.
- SCHUMPETER J. A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Petite bibliothèque Payot, 1969.
- SINTOMER Y., « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », communication à la journée d'étude franco-allemande du CIERA *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, Paris, Site Pouchet, 27 février 2006.
- STANLEY J. W. & WEARE C., "The Effects of Internet Use on Political Participation: Evidence From an Agency Online Discussion Forum", *Administration Society*, vol. 36, 2003, p. 503-527.
- STEENBERGEN M. R., BÄCHTIGER A. and al., "Measuring Political Deliberation. A Discourse Quality Index", *Comparative European Politics*, vol. 1, n°1, March 2003, p. 21-48.
- STROMER-GALLEY J., "Diversity of Political Conversation on the Internet: Users' Perspectives", *Journal of Computer-mediated communication*, vol. 8(3), 2003.
- STROMER-GALLEY J., "Measuring deliberation's content: a coding scheme", *Journal of Public Deliberation*, vol. 3, issue 1, article 12, 2007, 37 p.
- SUNSTEIN C., *Republic.com*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2001.
- TALPIN J., « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs. », *Politix*, n° 75, 2006, p. 13-31.
- TODD G. S. & WITSCHGE T., "In Search of Online Deliberation: Towards a New Method for Examining the Quality of Online Discussions", *The European Journal of Communication Research*, 28, 2, 2003, p. 173-204.
- WILHEM A. W., "Virtual Sounding Boards: How deliberative is online political discussion?", *Information, Communication and Society*, vol. 1(3), 1998, p. 313-338.
- WOJCIK S., « Les modérateurs des forums de discussion municipaux, des intermédiaires démocratiques? », *Questions de communication*, n° 12, Presses Universitaires de Nancy, n° 12, décembre 2007, p. 335-354.
- WOJCIK S., *Délibération électronique et démocratie locale. Le cas des forums municipaux des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, Thèse de Doctorat en science politique, Université Toulouse 1, 2005.
- WRIGHT S. & STREET J., "Democracy, deliberation and design : the case of online discussion forums", *New Media & Society*, vol. 9(5), p. 849-869, 2007.
- YOUNG I. M., "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy", in S. Benhabib (ed.), *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 120-135.